



Téléphonie mobile et rayonnement : un rapport fédéral inconsistant et biaisé qui fait l'impasse sur l'impact environnemental

L'association romande Stop5G s'interroge sur la crédibilité des résultats publiés ce jour par le groupe de travail ad hoc mandaté par le DETEC. La composition du groupe de travail interroge et fait douter de la légitimité scientifique du volet sanitaire du rapport. Par ailleurs, Stop5G s'étonne de l'absence de consensus au sujet du développement du réseau et note la forte divergence des propositions, dont certaines, favorables à l'industrie, prévoient une augmentation de 500% du rayonnement actuel. L'association des Médecins en faveur de l'Environnement, membre du groupe de travail, a d'ailleurs émis de vives critiques quant à cette possible augmentation et estime que l'impact sanitaire du rayonnement non ionisant (RNI) n'a pas été suffisamment étudié. Enfin, l'impasse du rapport sur les impacts environnementaux et les aspects de responsabilité civile suscite également les plus vives préoccupations.

Initialement prévu pour l'été 2019, le rapport Téléphonie mobile et rayonnement, publié hier par le groupe de travail mandaté par le DETEC, présente une série de lacunes graves sur lesquelles il convient de s'arrêter avant de formuler quelques recommandations.

Premièrement, la composition du groupe de travail lui-même interroge. Sur les 21 membres du groupe, quatre représentent le secteur privé des télécommunications, dont l'objectif prioritaire est l'extension du réseau de téléphonie afin de maximiser les bénéfices commerciaux. En comparaison, les représentants du corps médical sont au nombre de deux seulement, alors que la protection de la santé constitue un intérêt public prépondérant, sinon essentiel. On regrettera également l'absence d'un représentant des personnes affectées, notamment les personnes intolérantes au RNI. La présence d'un éthicien au sein du groupe aurait été également nécessaire pour guider la réflexion de manière transversale et garantir que le bien commun reste prioritaire dans la pesée d'intérêts.

Compte tenu de la faible représentation numérique du corps médical, et de l'influence importante des représentants de l'industrie au sein du groupe de travail, on peut se questionner sur la légitimité dudit groupe à choisir et évaluer des travaux scientifiques. Le groupe reconnaît d'ailleurs lui-même que son rapport comporte un biais de sélection dans les études. Dès lors, on comprend aisément que le groupe n'a pas pu aboutir à un consensus au sujet des recommandations émises, étant donné son manque d'assise scientifique et éthique ainsi que la divergence des intérêts qui y sont représentés. Cette absence de consensus, relevée par tous les observateurs, se révèle inquiétante quand on examine de plus près les différentes options émises quant au développement du réseau de téléphonie suisse. En effet, l'exposition des personnes varie fortement en fonction des options, allant du maintien du niveau d'exposition actuel (options 1 et 2) à une augmentation de 400 à 500% de celui-ci (options 4 et 5). Or, le niveau actuel d'exposition entraîne déjà des lourdes conséquences sanitaires, puisqu'il est avéré que 5 à 7% de la population suisse souffre d'une hypersensibilité au RNI, alors même qu'on ne connaît pas encore la totalité de ses conséquences sanitaires.

L'association des Médecins en faveur de l'Environnement (AefU), représenté au sein du groupe de travail par le Dr Edith Steiner, a d'ailleurs émis de vives critiques au sujet de l'augmentation de l'exposition intégrée aux options 3, 4 et 5 du rapport, soulignant que ces options reviennent à court-circuiter la position du Conseil des États, qui a rejeté à deux reprises l'augmentation des valeurs limites pour les installations de téléphonie mobile. Le Dr Steiner, également membre du groupe consultatif d'experts en matière de RNI (BERENIS), a recommandé un abaissement de ces valeurs limites à 0,6 V/m pour les lieux à utilisation sensible lors de la conférence de presse du groupe de travail et elle a remis en cause, dans un article publié le 21 juin dernier, la doctrine actuelle sur l'absence d'effets athermiques du RNI. L'AefU appelle par ailleurs à l'application stricte du principe de précaution en matière de 5G et recommande le développement de la fibre optique.

L'absence d'étude d'impact sur l'environnement, qui ne faisait pas partie du mandat initial du groupe de travail, constitue un autre aspect problématique du rapport. Une telle étude d'impact se révèle en effet indispensable, alors que nous nous trouvons à l'aube de la 6e extinction de masse des espèces et que nous affrontons déjà de plein fouet les prémices du réchauffement climatique. Or, certains scientifiques ont mis en évidence les conséquences néfastes des ondes de téléphonie mobile sur la faune. Le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux, lui, tire la sonnette d'alarme au sujet du risque d'obsolescence programmée qui pourrait s'accroître considérablement avec l'introduction de "l'internet des objets", rendu possible grâce à la diffusion de la 5G. Il en résulterait une pollution électronique incontrôlable avec des milliards d'objets connectés mis au rebut.

Autre lacune importante : le rapport du groupe de travail ne mentionne pas la Résolution 1815 du Conseil de l'Europe sur le danger potentiel des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement (2011), qui recommande notamment de « fixer un seuil de prévention pour les niveaux d'exposition à long terme aux micro-ondes en intérieur, conformément au principe de précaution, ne dépassant pas 0,6 volt par mètre, et de le ramener à moyen terme à 0,2 volt par mètre ». Le rapport ne détaille pas non plus les mécanismes de responsabilité civile qui devraient s'appliquer à la prise en charge des dommages liés au RNI, faisant craindre que le coût de ces dommages, s'ils étaient avérés, ne soit finalement assumé par la collectivité.

Soutenant l'idée que la technologie doit servir l'humanité, et non l'inverse, l'association Stop5G demande qu'un nouveau groupe de travail constitué d'experts exempts de tout lien d'intérêt avec l'industrie soit rapidement créé et mandaté pour mener des études selon une méthodologie reconnue sur les impacts sanitaires et environnementaux du RNI. En attendant, le principe de précaution doit s'appliquer et il apparaît dès lors comme fondé que les autorités cantonales ayant instauré un moratoire de fait sur l'installation de nouvelles antennes le maintiennent, sous peine de voir exploser les coûts collatéraux à la mise sur le marché de technologies potentiellement dangereuses. L'association Stop5G estime en outre qu'une consultation du peuple suisse sur la question du RNI est nécessaire, étant donné l'importance de la problématique. Une initiative populaire sera donc prochainement lancée à ce sujet.

Pour de plus amples informations : www.stop5g.ch www.initiative-5g.ch

- *Camille Selleger: 076/616.47.27*
- *Louisa Diaz : 079/207.62.89*
- *Charly Pache : 079/888.40.76*
- *Olivier Bodenmann : 078/682.32.66*

Association Stop5G - L'Association a pour but de limiter le rayonnement non ionisant induit entre autres par la 5e génération de téléphonie mobile. À cet effet, elle entreprend ou soutient des actions politiques, des actions d'information publique et des actions juridiques.